

PARC ÉOLIEN D'ARCIS-SUR-AUBE



ÉDITO

AVEC VOUS, FAISONS AVANCER LE PROJET ÉOLIEN D'ARCIS-SUR-AUBE !

En 2022, Nouvergies a identifié votre commune comme propice au développement de l'éolien, soutenant ainsi l'objectif français de porter à 40% la part de l'électricité d'origine renouvelable dans le mix énergétique d'ici 2030.

Depuis cette date, Nouvergies entretient des échanges réguliers avec vos élus et a proposé l'installation d'un parc éolien de 6 éoliennes de 4 MW chacune situées dans la zone d'accélération EnR validée par la commune.

Le projet a été ainsi présenté à M. le Maire et à ses adjoints qui se sont prononcés favorablement en conseil municipal en novembre 2024.

Depuis 2022 Nouvergies a avancé de manière concrète sur le développement de ce parc : les promesses de bail pour l'implantation des éoliennes sont en cours de finalisation et un mât de mesure va être installé.

Dans cette première lettre d'information vous trouverez des informations sur le déroulement d'un projet éolien, sur le mât de mesure qui va être installé et la zone d'implantation prévisionnelle.

Nous vous tiendrons informés des prochaines étapes de ce projet important pour votre territoire.

Nous vous souhaitons une belle année 2025 !



Quentin de Maindreville
Chef de projet Nouvergies



LE PARC ÉOLIEN : DE QUOI PARLE-T-ON ?

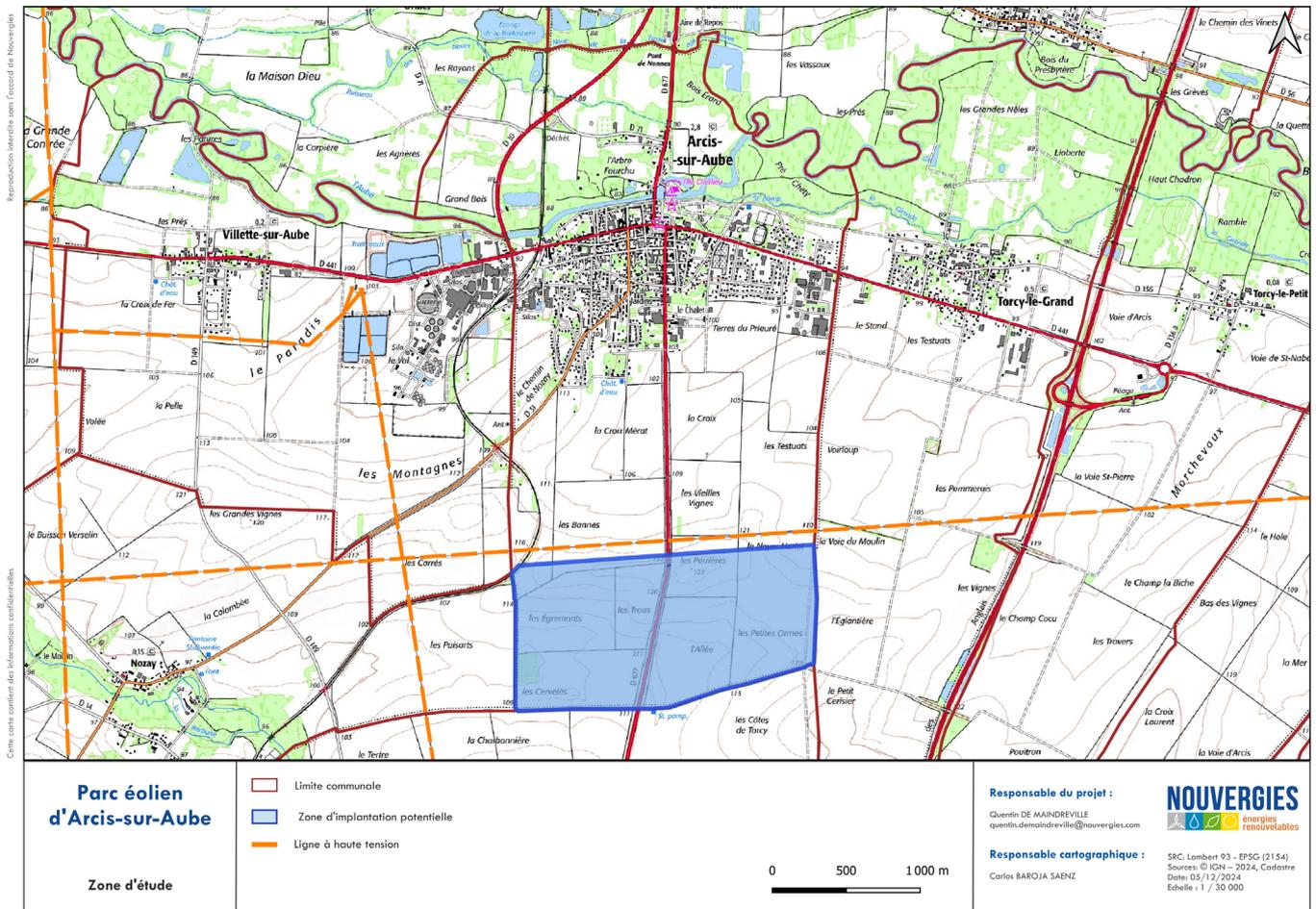
6
ÉOLIENNES

24
MW

55
GWh



SAVEZ-VOUS OÙ SE SITUE LA ZONE D'ÉTUDES ?



LANCEMENT DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ

Chez Nouvergies, l'élaboration d'un projet éolien fait l'objet d'importantes études préalables afin d'améliorer son insertion dans son environnement au sens large : la biodiversité, mais aussi l'intégration dans le paysage, le respect du patrimoine culturel, le respect du cadre de vie de la population et la protection de la santé sont ainsi soigneusement étudiés pendant près de deux ans avant tout dépôt de projet.

Les études sont réalisées par des experts indépendants en fonction des spécificités des sujets et de la particularité du site. Elles sont ensuite réunies au sein d'une étude d'impact en vue de réaliser l'évaluation environnementale du projet.

Ces études écologiques, paysagères, acoustiques et de vent sont obligatoires. Elles nous permettent de confirmer la faisabilité du projet et de justifier nos choix retenus au regard des enjeux identifiés.



UN MÂT DE MESURE BIENTÔT INSTALLÉ

Avant toute installation et pour garantir la faisabilité du projet, il est ainsi indispensable de réaliser une étude de vent pour caractériser le potentiel éolien du site.

La pose du mât de mesure est réalisée dans le cadre de l'étude écologique et de l'étude de vent. Cette structure métallique est composée de girouettes et d'anémomètres sur trois niveaux différents permettant de mesurer l'orientation et la vitesse des vents. Par la suite, un coefficient multiplicateur est appliqué aux mesures pour adapter ces données aux tailles des éoliennes.

Le mât de mesure est également équipé de micros permettant d'enregistrer l'activité des chiroptères (chauve-souris) chassant à haute altitude, de manière à connaître précisément l'ensemble des espèces fréquentant le site d'étude. Le mât de mesure est installé pendant une durée de 12 à 24 mois en moyenne de sorte à étudier le site sur toutes les saisons.

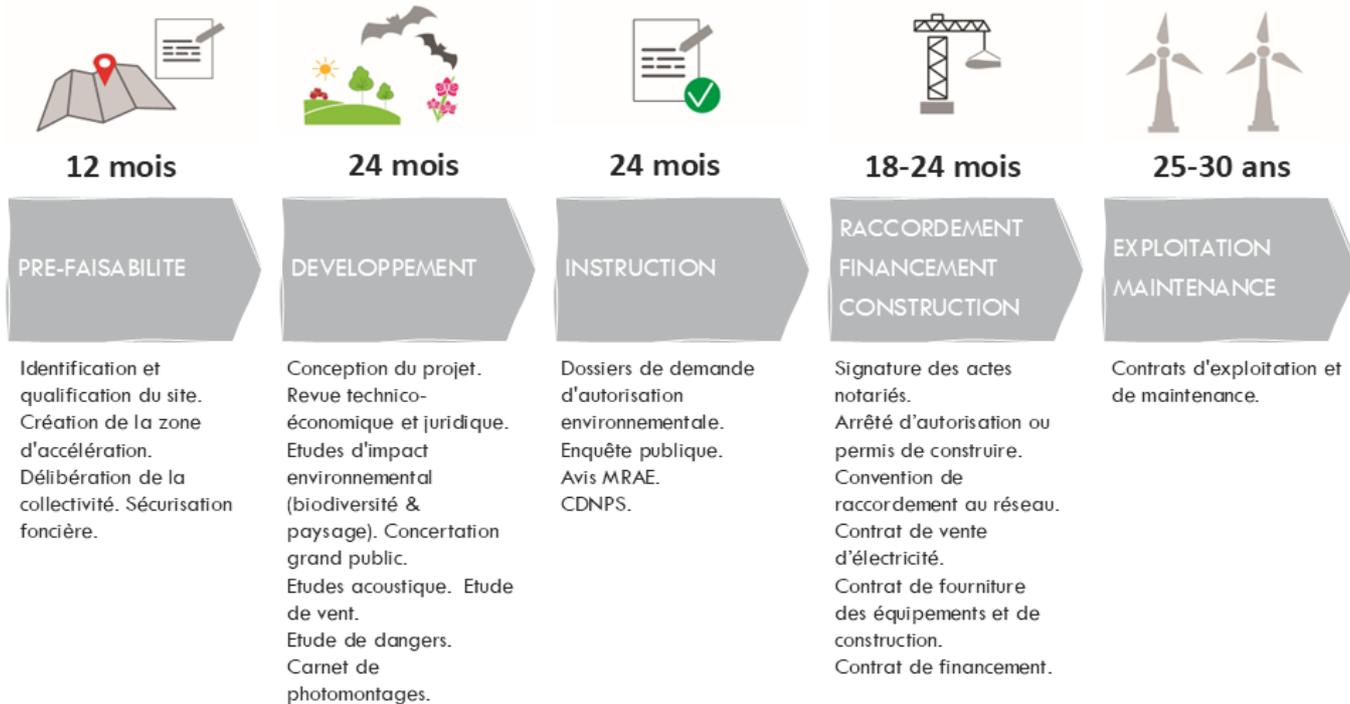


Ce mât va être installé prochainement sur la commune.



A TRAVERS CES ÉTUDES, NOUVERGIES TIENT À ÊTRE OBJECTIF ET TRANSPARENT

DÉROULEMENT D'UN PROJET



INFORMATION

Une réunion d'information sera organisée sur la commune au printemps 2025 pour vous présenter les avancées de l'étude.



Quentin DE MAINDREVILLE
Chef de projet - Nouvergies

quentin.demaindreville@nouvergies.com / 06 62 30 38 24

NOUVERGIES
énergies renouvelables